

# Se déplacer – Objectif B2

---

## **RÉDUIRE À ZÉRO LES ÉMISSIONS DES NAVIRES LORS DE LEURS OPÉRATIONS DANS LES PORTS (EMBARQUEMENT ET DÉBARQUEMENT DE PASSAGERS OU DE MARCHANDISES)**

### **Impact gaz à effet de serre :**



L'effet sur les émissions de gaz à effet de serre est faible ; cette proposition porte davantage sur la pollution locale (particules fines et NOx) et concerne un secteur économique de petite taille. Elle peut cependant contribuer à faire évoluer la flotte de navire vers des motorisations électriques.

### **Résultat du vote :**

Nombre d'inscrits : 151  
Nombre de votants : 150  
Nombre d'abstentions : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 146  
OUI : 95,9 %  
NON : 4,1 %  
Pourcentage de votes blancs sur le nombre de votants : 2,7 %

## PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

---

Notre ambition est de faire cesser les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions totalement injustifiées dans les ports.

Pour ce faire, nous proposons de :

**TL PROPOSITION SD-B2.1** : Interdire l'usage des moteurs polluants lors des arrêts dans les ports

**TL PROPOSITION SD-B2.2** : Mettre à disposition les moyens d'alimenter en électricité les navires à quai pour permettre une réduction des émissions liées à l'usage des moteurs

**PROPOSITION SD-B2.3** : Agir sur la réglementation internationale pour encadrer les émissions des gaz à effet de serre des navires

## PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'OBJECTIF

Nous voulons que d'ici 2030, le transport maritime se modernise pour limiter ses émissions de CO<sub>2</sub>, à commencer par les ports dans lesquels elles sont évitables.

Notre ambition est de faire cesser les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions totalement injustifiées dans les ports.

Concrètement nous proposons :

- D'interdire l'usage des moteurs polluants lors des arrêts dans les ports ;
- De mettre à disposition les moyens d'alimenter en électricité les navires à quai pour permettre une réduction des émissions liées à l'usage des moteurs.

Par ailleurs, pour un impact plus large à moyen terme sur les émissions des navires, nous recommandons :

- D'agir sur la réglementation internationale pour encadrer les émissions des gaz à effet de serre des navires ;
- D'accélérer la transition énergétique des navires.

Nous soutenons par ailleurs les démarches volontaristes des transporteurs visant à réduire la vitesse des navires pour limiter les émissions au niveau international.

### **TL PROPOSITION SD-B2.1 : INTERDIRE L'USAGE DES MOTEURS POLLUANTS LORS DES ARRÊTS DANS LES PORTS**

Nous proposons d'interdire l'usage des moteurs polluants lors des arrêts dans les ports.

### **TL PROPOSITION SD-B2.2 : METTRE À DISPOSITION LES MOYENS D'ALIMENTER EN ÉLECTRICITÉ LES NAVIRES À QUAI POUR PERMETTRE UNE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS LIÉES À L'USAGE DES MOTEURS**

En complément de la proposition précédente, il s'agit de permettre aux navires à quai de s'alimenter en électricité.

Pour ce faire, nous proposons d'établir un plan d'équipement des ports (en fonction de leur statut), en commençant par les zones où les émissions sont les plus importantes.

### **PROPOSITION SD-B2.3 : AGIR SUR LA RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE POUR ENCADRER LES ÉMISSIONS DES GAZ À EFFET DE SERRE DES NAVIRES**

Nous recommandons d'agir sur la réglementation internationale pour encadrer les émissions des gaz à effet de serre des navires. Nous avons conscience que c'est bien le trafic maritime international et non pas national qui est la source de la grande majorité des émissions.

\*\*\*

Nous soutenons par ailleurs les démarches volontaristes des transporteurs visant à réduire la vitesse des navires pour limiter les émissions au niveau international.

Nous avons conscience que ces propositions vont avoir un impact sur les acteurs suivants au sein de la société :

- L'ensemble des professionnels du secteur maritime (transport de marchandises ou de

passagers et croisiéristes) ;

→ Indirectement, les gestionnaires des ports.

Cela nécessite, pour que l'objectif soit atteint, que l'État, les individus et le secteur privé prennent les mesures suivantes :

→ **Par l'État :**

- Faire évoluer la réglementation.

→ **Par les gestionnaires des ports :**

- Mettre à disposition les moyens d'alimenter en électricité les navires à quai pour permettre une réduction des émissions liées à l'usage des moteurs.